

Maintenance des véhicules et des matériels

RNCP2443 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEP — Brevet d'études professionnelles
Code(s) NSF	250
Code(s) ROME	I1604, I1607
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet d'études professionnelles (BEP) Maintenance des véhicules et des matériels exerce des activités de maintenance préventive et corrective : - de véhicules (voitures particulières, véhicules industriels ou motocycles) ;

- de matériels agricoles, de travaux publics, de manutention ou de parcs et jardins.

Ces différents domaines d'intervention constituent les différents champs professionnels du diplôme. Ils intègrent différentes technologies, dont l'électronique et l'informatique.

Le titulaire du BEP Maintenance des véhicules et des matériels effectue des activités de maintenance et d'après-vente qui, selon leur degré de complexité, seront réalisées de manière autonome ou sous les directives d'un encadrement technique.

La démarche de maintenance comporte quatre phases :

- accueil du client et réception du véhicule ou du matériel : le titulaire du BEP renseigne seul le contrat de réparation ;
- préparation de l'intervention : l'activité consiste à recueillir et analyser les informations nécessaires, à mettre en place le véhicule ou le matériel pour la maintenance, à participer au repérage visuel des anomalies, à organiser le poste de travail ;
- réalisation de l'intervention en atelier ou sur site : qu'il s'agisse de maintenance périodique ou de réparation, l'activité consiste à démonter, réparer, remonter des éléments ou sous-ensembles avec précision et sans détérioration. Le titulaire du BEP en Maintenance des véhicules et des matériels contrôle lui-même la qualité de son intervention et applique, sous le contrôle de sa hiérarchie et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les normes et procédures en vigueur dans la profession ou élaborées par les constructeurs ;
- participation à la restitution du véhicule ou du matériel, en signalant les anomalies constatées et en rendant compte de l'intervention réalisée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du brevet d'études professionnelles en Maintenance des véhicules et des matériels peut exercer son activité : - dans les entreprises qui font partie des réseaux des constructeurs (succursales, concessionnaires, agents)

- ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules et les matériels toutes marques ;
- dans les entreprises qui assurent la vente, la location, la maintenance préventive ou corrective des véhicules et des matériels;
- dans les services de maintenance des entreprises ou des collectivités ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

mécanicien auto, moto, véhicules industriels, matériels agricoles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Ministère de l'éducation nationale et professionnels

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2443/>